



Bruxelles, le 16 février 2024

CM 1771/24  
PTS A

## **LISTE PROVISOIRE DES POINTS "A"**

**CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE**  
(Transports, télécommunications et énergie)

Bâtiment Europa, Bruxelles

4 mars 2024

**Les points suivants sont susceptibles de figurer sur la liste définitive des points "A"**

### **Activités non législatives**

#### **Pêche**

Décision du Conseil autorisant l'ouverture de négociations avec la République de Côte d'Ivoire en vue d'un nouveau protocole de mise en œuvre de l'accord de partenariat dans le secteur de la pêche  
*Adoption*

#### **Positions de l'UE en vue de négociations internationales**

Décision du Conseil relative à la position de l'UE lors de la 12<sup>e</sup> session de la Commission préparatoire et de la 1<sup>re</sup> session de l'Autorité de surveillance du Protocole de Luxembourg (matériel roulant ferroviaire)  
*Adoption*

[C]

### **Délibérations législatives**

#### **Télécommunications**

Règlement établissant des mesures destinées à assurer un niveau élevé d'interopérabilité du secteur public dans l'ensemble de l'Union (règlement pour une Europe interopérable)  
*Adoption de l'acte législatif*

[1][C]

## **Environnement**

Directive modifiant la directive 2012/19/UE relative aux déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE)  
*Adoption de l'acte législatif*



## **Affaires générales**

Décision visant à autoriser la France à négocier, signer et conclure un accord avec le Royaume-Uni en ce qui concerne la liaison fixe trans-Manche

*Adoption de l'acte législatif*



---

**①** Première lecture

**C** Sur la base d'une proposition de la Commission

---